

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2022

Observations préliminaires

Le présent Budget Primitif 2022 intègre les reports (restes à réaliser) ainsi que la reprise définitive des résultats antérieurs. Ainsi, dès le stade du BP, nous disposons d'une vision complète des crédits totaux ouverts pour l'année 2022 (hors décisions modificatives à intervenir en cours d'année).

La comparaison par rapport aux budgets antérieurs peut par conséquent être réalisée dès à présent sur l'ensemble des crédits inscrits, retracés dans la colonne « budget précédent » et incluant les différentes décisions modificatives intervenues au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, le vote des crédits en section d'investissement portera exclusivement sur les propositions « nouvelles » au titre de l'année 2022. Néanmoins, l'équilibre de cette section doit tenir compte des restes à réaliser, dépenses engagées non mandatées en 2021 qu'il convient de reporter et d'intégrer en 2022 lors de la délibération budgétaire.

Le présent Budget Primitif 2022 a ainsi été établi sur la base du débat d'orientations budgétaires présentées le 10 janvier 2022.

A noter enfin que le budget primitif 2022 de la Ville intègre les charges et produits afférentes aux activités antérieurement enregistrées au niveau du budget annexe « Locations Immobilières » suite à la clôture de ce dernier. Cette précision expliquera notamment certaines hausses constatées.

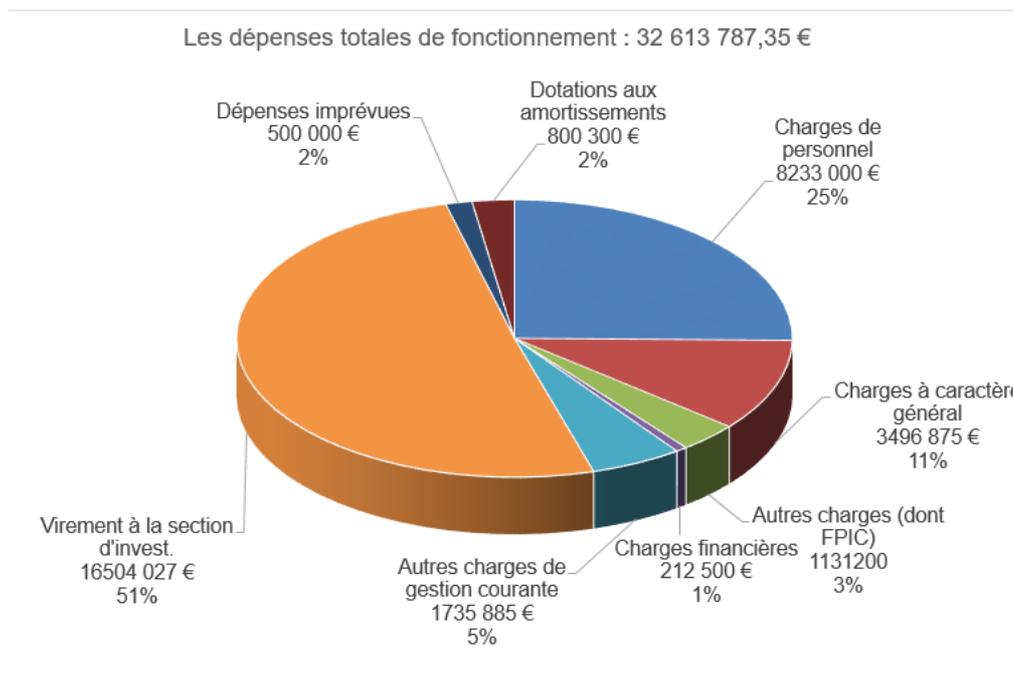
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 32 613 787,35 €.

Dépenses

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 15 309 460 € ne peut faire l'objet d'une comparaison « brute » par rapport à 2020 dans la mesure où il reflète, pour les deux exercices, des évolutions disparates qu'il convient de détailler.



Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, s'établit à 3 496 875 € en 2022 contre 3 101 706 € en 2021 en augmentation de +12% soit +395 169 €.

Il convient de mettre en perspective ces chiffres en notant que la fourniture d'énergies (électricité et gaz) représente à elle-seule plus de la moitié de cette hausse (+205 000 €). On anticipe également une inflation des coûts de maintenance et d'entretien des bâtiments et installations (+100 000 €), dans un contexte de renouvellement des contrats publics à venir compte tenu de la conjoncture haussière actuelle dans ce domaine.

C'est également sur ce chapitre qu'on constate l'impact le plus important de l'intégration des charges antérieurement enregistrées sur le budget annexe « Locations Immobilières » avec une incidence de +62 850 €.

Hormis ces éléments, les autres charges demeureront maîtrisées à l'instar des exercices précédents.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est estimé à 8 233 000 € contre 8 011 000 € en 2021, soit une augmentation contenue de +2,77%, tenant compte des effets année pleine des créations nettes de postes décidées en 2021. Pour 2022, on s'oriente vers une stabilisation des effectifs, avec cependant la probable nécessité de création de postes au niveau du Multiaccueil compte tenu des nouvelles normes édictées en matière de taux d'encadrement.

Ce chapitre représente 53,77% des dépenses réelles de la section, soit un ratio inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate. La Ville d'Obernai poursuit ainsi sa démarche de maîtrise des charges de personnel engagée depuis plusieurs années, et ce malgré le maintien d'un niveau élevé d'activité à tous niveaux (services techniques, administratifs, accueil du public...), l'incidence en sens inverse de la hausse liée aux évolutions de carrière (glissement, vieillesse, technicité) et des mesures conjoncturelles particulièrement impactantes résultant de décisions étatiques (poursuite de la refonte des grilles indiciaires,...).

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond essentiellement à la contribution de la Ville d'Obernai au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile a pris en charge, pour l'ensemble des communes membres, la hausse de FPIC qui aurait dû leur échoir.

Compte tenu des niveaux antérieurement constatés (la contribution initiale de la Ville d'Obernai, hors intervention de la CCPO, avait été notifiée à 936 710 € en 2021) et des hausses successives, et dans l'incertitude quant au renouvellement de l'opération par la CCPO et au niveau de celle-ci, le montant de la contribution obernoise 2022 est, conformément à ce qui a été évoqué au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, anticipé à 955 000 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 1 735 885 € dont plus de 66% au titre de l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes paramunicipaux et aux diverses associations d'intérêt général ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale d'Obernai.

Après les perturbations d'activités liées à la crise sanitaire et les minoration opérées notamment au niveau des entités paramunicipales, ce poste affiche un retour à un niveau quasi-identique par rapport aux années précédentes. Le niveau global de soutien aux associations obernoises demeure stable.

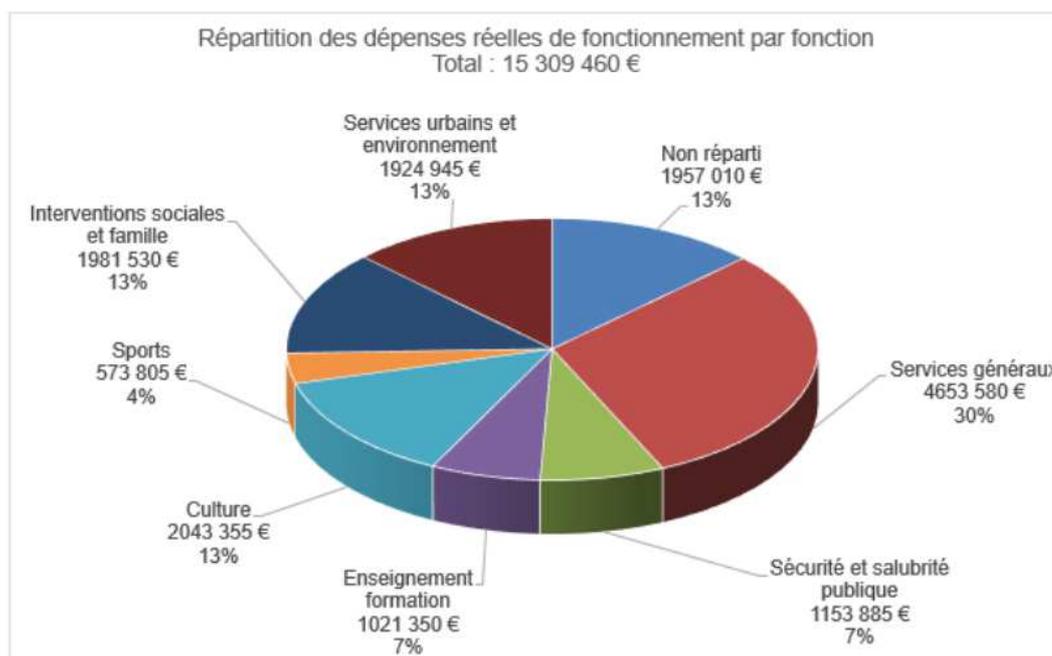
Les **charges financières inscrites au chapitre 66** s'établissent à 212 500 €. Le montant des intérêts dus au titre des emprunts en cours affiche une diminution par rapport aux années passées. Néanmoins, le montant stable du chapitre tient compte des éventuels intérêts à devoir sur l'exercice dans le cadre d'un nouvel emprunt à contracter en 2022. Nonobstant, on constate un net recul par rapport aux années précédentes, en lien avec la politique de désendettement engagée par la Ville depuis plusieurs années.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » inclut l'inscription, au compte 6748 des subventions aux associations dont l'attribution fait l'objet d'une délibération particulière non pas pour le fonctionnement général de la structure mais de façon exceptionnelle, en lien avec un événement ponctuel (BiObernai, Triathlon, Festival de Musique...).

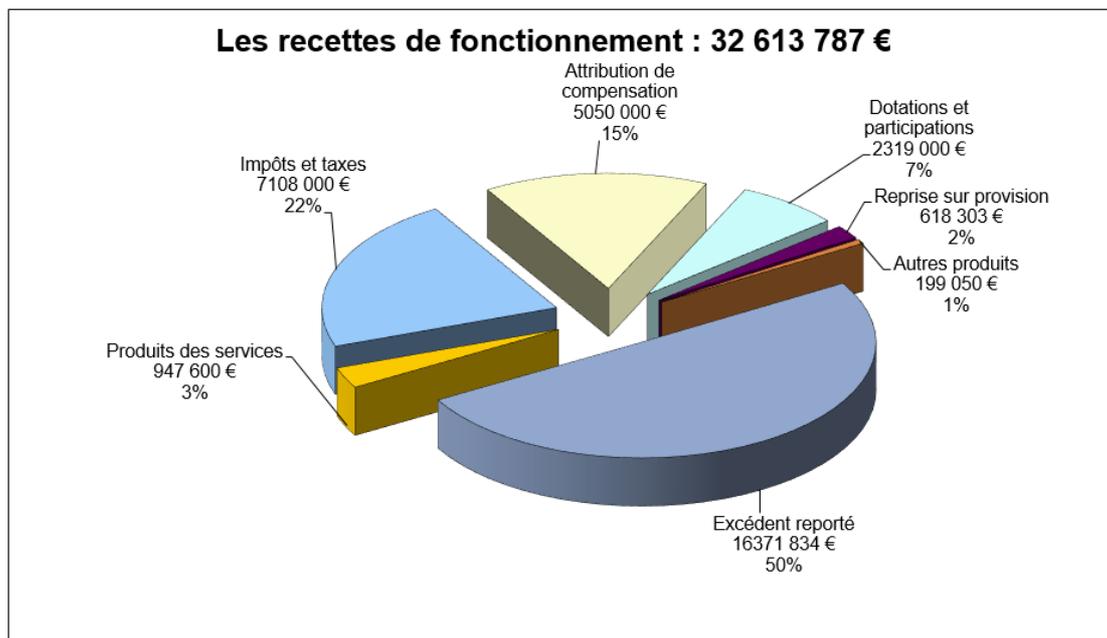
Sur ce point également, le budget 2022 affiche une stabilité après « neutralisation » de l'inscription exceptionnelle opérée en 2021 quant à une subvention d'équilibre prévue à destination du budget annexe « Locations Immobilières » à hauteur de 2 735 000 € dans l'attente de régularisation de mouvements comptables en lien avec la trésorerie.

Un virement à la section d'investissement d'un montant de 16 504 027,35 € (chapitre 023) représente l'autofinancement important permettant d'envisager le programme d'investissement.

L'autofinancement complémentaire à hauteur de 800 300 € inscrits au chapitre 042 est constitué des dotations aux amortissements des immobilisations.



Recettes



Les **produits prévisionnels des services et du domaine (chapitre 70)** s'établissent à 947 600 €. L'évaluation de ce chapitre reste prudente compte tenu des effets constatés de la crise sanitaire : on envisage un rebond en 2022, à un niveau cependant toujours inférieur au niveau pré-covid.

Ce chapitre comprend notamment les droits de stationnement et d'occupation du domaine public pour 190 000 € (contre plus de 300 000 € habituellement), tenant compte également du « transfert » de l'encaissement des produits de stationnement sur la place des Fines Herbes au niveau du nouveau budget annexe « Parcs de Stationnement », les droits d'écologie de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin prévus à hauteur de 150 000 € (contre 180 000 € en année « normale », en tenant compte d'éventuelles interruptions imposées d'activités) ainsi que la participation des parents aux frais de garde de leurs enfants au sein du multiaccueil pour 300 000 €.

Le **chapitre 73 « Impôts et taxes »** est anticipé à hauteur de 12 158 000 €. La comparaison simple par rapport aux exercices antérieurs s'avère inopérante dans la mesure où ce chapitre a été « amputé » d'une partie de ses recettes en lien avec la mesure d'abattement de 50% des bases de taxes foncières sur les locaux industriels, la compensation versée par l'Etat étant enregistrée au chapitre 74.

L'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique observe une légère hausse suite au transfert de la compétence « mobilités » au 1^{er} juillet 2021 (impact d'une demi-année ; +150 000 € en année pleine).

Les **dotations et participations prévues au chapitre 74** affiche une hausse en lien avec l'enregistrement susmentionné de la compensation versée par l'Etat au titre de l'abattement de taxe foncière pour les locaux industriels. Il est également tenu compte d'une probable poursuite de la baisse de la DGF, dans la continuité des tendances antérieures. Le montant de cette dernière est anticipé pour 2022 à 84 000 €, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce chapitre enregistre également diverses subventions et participations perçues et en particulier la contribution de Caisse d'Allocations Familiales pour l'activité multiaccueil.

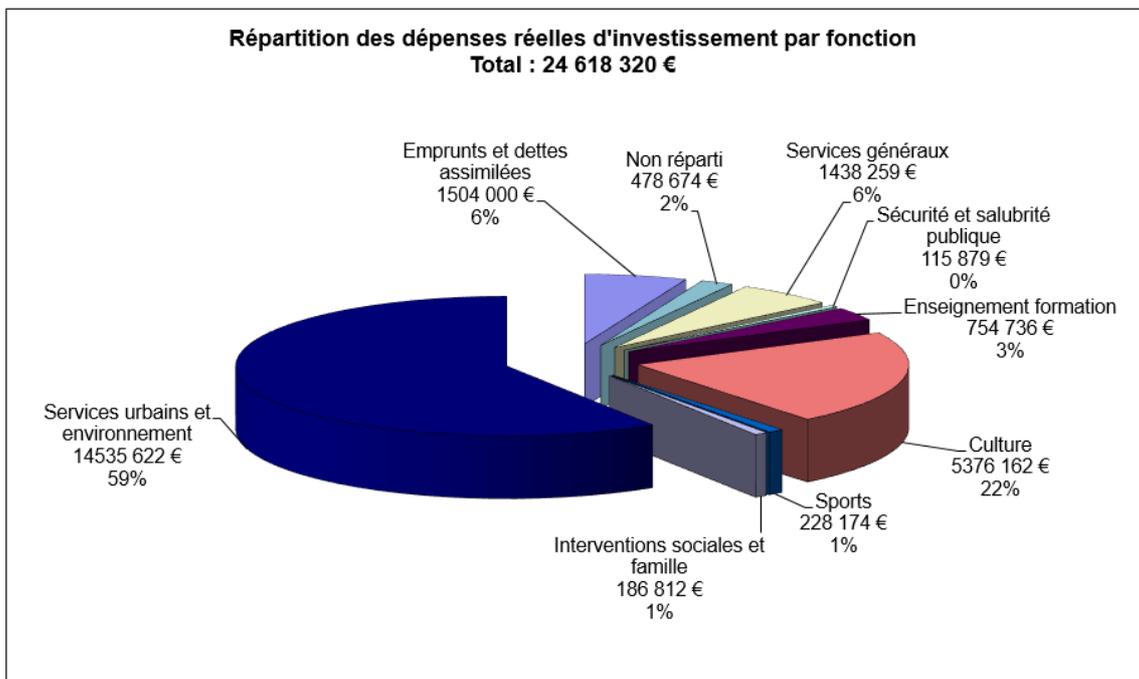
A l'instar des exercices précédents, le **chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** n'enregistre aucun reversement d'excédent du budget annexe « Parc des Roselières » compte tenu de l'engagement des travaux de viabilité de la 4^{ème} tranche et nonobstant les ventes réalisées.

Il est également proposé, au **chapitre 78**, une reprise de provisions constituées antérieurement en prévision de la charge future de requalification et d'aménagement du site de la Capucinière (solde de 618 302,91 €) en lien avec la finalisation des travaux au cours de l'exercice 2022.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre **24 853 319,73 €**, dont 24 618 319,73 € de dépenses réelles et 20 492 369,79 € de dépenses d'équipement dont 3 425 209,79 € de restes à réaliser (hors opérations pour compte de tiers).

L'ensemble de ces dépenses se répartit de la façon suivante :



Outre le remboursement du capital de la dette pour 1,5 M€, une **enveloppe de plus de 17 M€** est consacrée aux travaux, subventions d'investissement, achats d'équipements et autres immobilisations nouveaux, soit au-delà des prévisions développées lors du débat d'orientations budgétaires compte tenu notamment des résultats 2021 plus favorables que prévus.

Cela comprend notamment les opérations suivantes, dont certaines déjà engagées dans le cadre de la pluriannualité des dépenses (AP/CP déjà ouvertes et proposées à la révision) :

- Restauration et mise en valeur de la Léonardsau (début des travaux) : 2 518 000 €
- Plan vélo urbain : engagement de la 1^{ère} phase de travaux pour plus de 6 300 000 € (part Ville) auxquels s'ajoutent près de 2 000 000 € pour le compte des collectivités associées (co-maîtrise d'ouvrage) enregistrés au chapitre 45 en dépenses et en recettes
- Réaménagement du Centre socio-culturel Arthur Rimbaud : 1 200 000 €
- Travaux et équipements des écoles : plus de 500 000 € (dont études pour mise en accessibilité du Groupe Scolaire Europe, isolation des dernières façades de l'école Freppel...)
- Environnement et cadre de vie : plus de 1 100 000 € (dont promenade piétonne Domaine des Arts, chemins ruraux, plantation d'arbres et végétaux (50 K€) et aménagements d'espaces verts, abri à hirondelles, ombrières photovoltaïques...)
- Divers travaux de voirie et aménagement urbain (éclairage public, rempart Caspar et trame viaire du cœur de ville, aménagements de sécurité, stationnement, jalonnement dynamique...) : plus de 2 200 000 €
- Acquisitions foncières prévisionnelles : 916 000 € dont zones naturelles à préserver

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par un autofinancement important (virement de la section d'investissement et dotation aux amortissements), le fonds de compensation de la TVA, le produit de la taxe d'aménagement, des subventions (Collectivité Européenne d'Alsace au titre de la restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul ainsi que d'autres aides déjà ou à solliciter au fur et à mesure de l'engagement des opérations, en notant cependant que leur versement intervient généralement après finalisation des travaux et production des bilans définitifs, engendrant un décalage dans les inscriptions budgétaires) ainsi que le produit de la cession des dépendances de la Léonardsau.

Il est également proposé de souscrire un emprunt à hauteur de 1 000 000 € en financement des opérations d'investissement. Compte tenu d'un montant de remboursement de capital supérieur, cette démarche n'obérerait pas le mouvement général de désendettement de la Ville. Ainsi, le capital restant dû à fin 2022 s'établirait à environ 6,3 M€ contre 6,8 M€ fin 2021.

Evaluation climat des budgets locaux

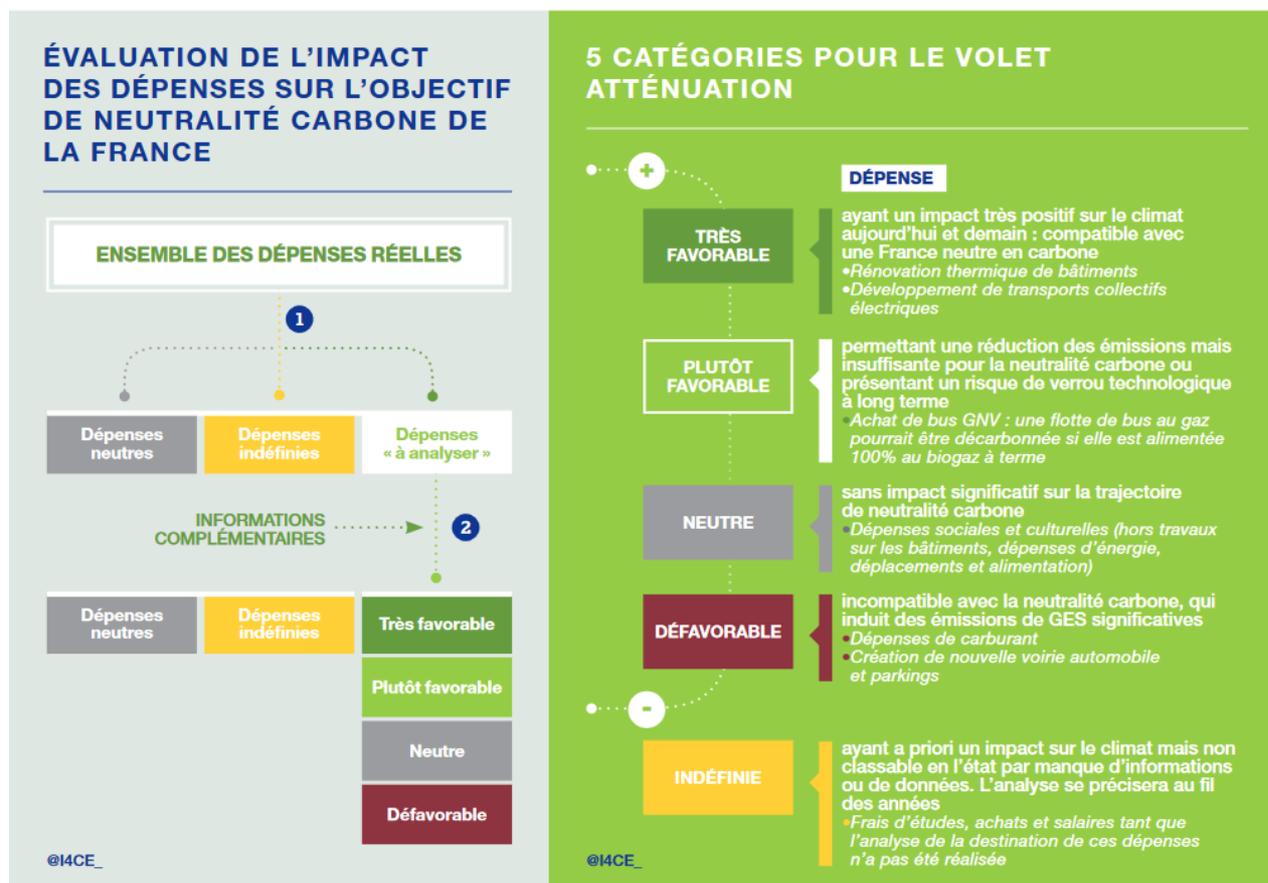
L'I4CE (Institute for Climate Economics) a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Métropole Européenne de Lille, Ville de Lille, Métropole du Grand Lyon, Eurométropole de Strasbourg, Ville de Paris), l'EIT Climate-KIC, l'ADEME, France Urbaine et l'Association des Maires de France) en écho à la méthodologie proposée par l'Inspection Générale des Finances et de Conseil Général de l'Environnement et du développement Durable.

Ce projet a abouti à la co-construction d'une méthodologie d'analyse climat des budgets visant à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité, sur la base d'une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat.

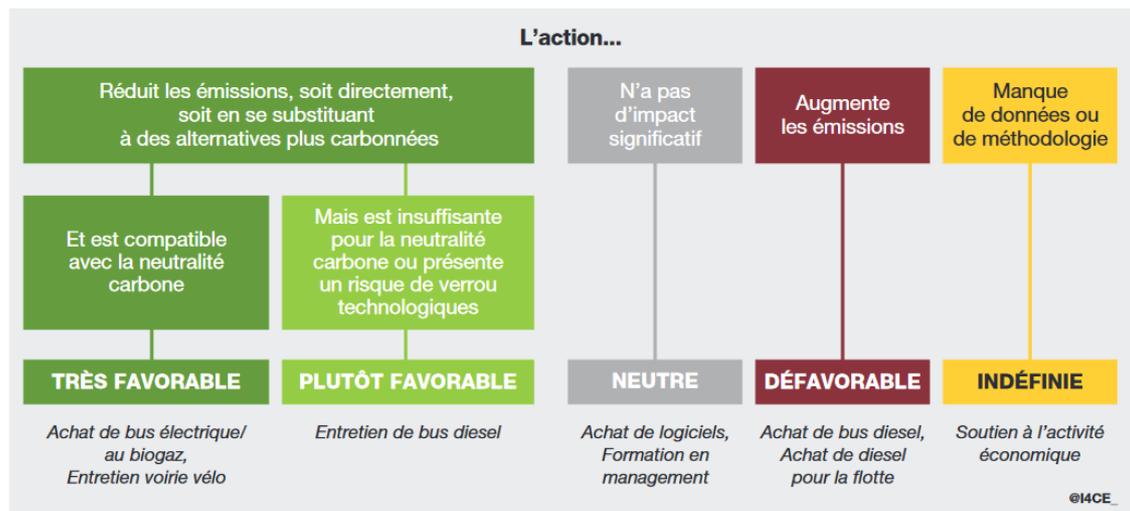
Deux méthodes d'analyse ont été élaborées :

- l'analyse des enjeux d'atténuation du changement climatique visant à qualifier chaque ligne de dépense en termes de compatibilité avec les objectifs de neutralité carbone à 2050 et de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre ;
- l'analyse des enjeux d'adaptation au changement climatique d'un budget qui s'attache à évaluer le niveau d'avancement de la collectivité dans la prise en compte de l'adaptation, en identifiant les dépenses structurantes pour cette adaptation et les évolutions possibles.

La première méthode dite « d'atténuation » s'avère plus immédiatement opérante dans la mesure où elle s'appuie notamment sur la nomenclature comptable et des critères plus facilement exploitables selon le schéma suivant :

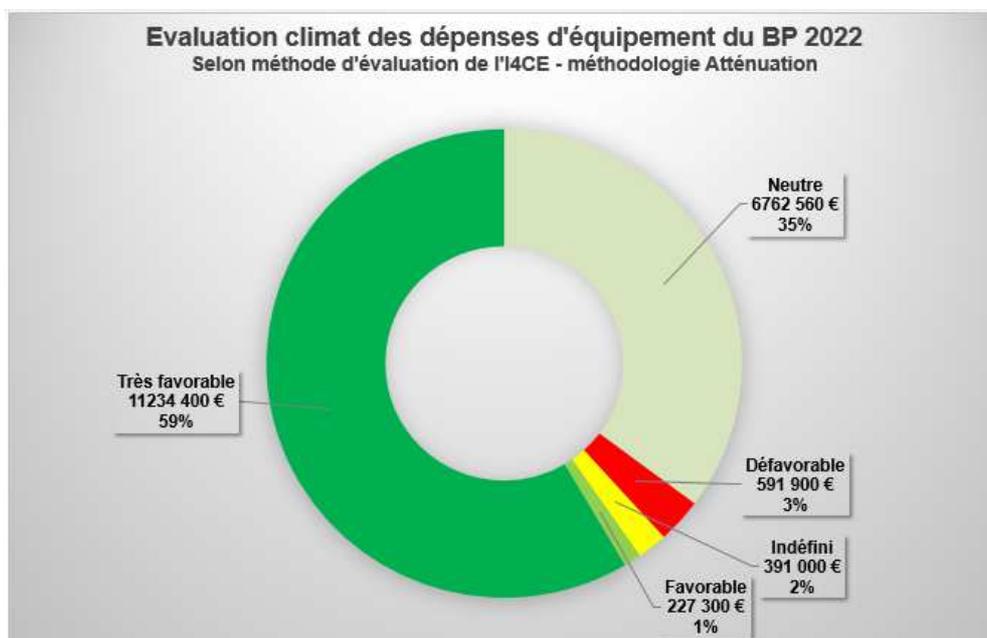


ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT D'UNE DÉPENSE



Dans le cadre du budget primitif 2022, il est proposé d'initier une démarche d'évaluation sous l'angle du climat selon la méthodologie d'atténuation, circonscrite à l'analyse des dépenses d'investissement. Cette évaluation s'est appuyée sur le Guide méthodologique élaboré par l'I4CE et son annexe technique « volet atténuation ».

Il en ressort la classification suivante :



BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent en 2022 à 601 047,86 €, dont 351 690 € de charges « courantes » (chapitres 011, 012 et 65), contre 349 740 € en 2021, soit une stabilité globale. Les charges de personnel, présent toute l'année, représentent près de 45% desdites charges « courantes ».

Les prévisions de recettes pour 2022 restent prudentes dans la lignée des exercices 2020 et 2021, compte tenu des effets potentiels de la crise sanitaire encore en cours. Ainsi, les recettes de séjours sont évaluées prudemment à 200 000 € contre 300 000 € habituellement (138 000 € réalisés en 2020 et 290 000 € en 2021).

Dans ce contexte, seuls quelques investissements mineurs nécessaires à la qualité d'accueil des clients (remplacement de l'auvent de la salle de convivialité, équipements des HLL) seront prévus en 2022. Ceux-ci seront intégralement réalisés en autofinancement.

Compte tenu de la bonne situation financière passée du site, et de l'aide de l'Etat intervenue en 2021 ayant permis d'équilibrer l'exercice, il est possible de constituer une provision à hauteur de 240 000 € en prévision de travaux futurs plus importants, toujours dans une optique de confort et de qualité d'accueil et de séjour (réfection des sanitaires...). De même, il est proposé que le budget annexe rembourse le solde (207 000 €) des avances consenties par le passé par le budget principal dans le cadre du financement des aménagements et équipements initiaux.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

L'exercice 2022 représentera la première année pleine d'exploitation après la mise en place des installations à l'automne 2021.

La section d'exploitation enregistrera ainsi, en dépenses comme en recettes, une année de fonctionnement desdits équipements.

La section d'investissement se limite au financement de quelques installations complémentaires visant à la finalisation du dispositif.

L'équilibre budgétaire sera assuré par le report des résultats antérieurs constitués majoritairement par la subvention versée par le budget principal.

Par ailleurs, le budget annexe entamera le remboursement de l'avance de trésorerie consentie par le budget principal. Il s'agit d'un mouvement comptable non budgétaire.

BUDGET ANNEXE PARC DES ROSELIERES

Les dépenses seront consacrées essentiellement aux travaux de viabilisation de la 4^{ème} tranche à réaliser.

En recettes, l'exercice 2022 prévoit l'encaissement des ventes résiduelles des terrains individuels de la tranche 4. L'équilibre incertain qui en résulte justifie pour le moment l'absence de reversement au budget principal d'un quelconque excédent.

BUDGET ANNEXE « KUTTERGAESSEL »

Ce budget annexe créé en 2011 est destiné à constater l'ensemble des opérations d'aménagement et d'urbanisation du secteur réservé à l'accueil d'un EHPAD construit par la Société Médica France. Aucun mouvement budgétaire réel n'ayant été réalisé en 2021, il est proposé de reconduire à l'identique le budget pour 2022. Le financement d'éventuels travaux serait réalisé non par emprunt mais par les produits de cession dans la mesure où les travaux ne seront engagés qu'à partir du moment où une perspective de vente se profilera.

BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DU SECTEUR DU SCHULBACH »

L'exercice 2022 enregistrera quelques derniers décaissements liés aux travaux de viabilité définitive. Aucun nouvel aménagement n'est prévu par ailleurs au niveau du site. Sans perspective d'une recette liée à la vente de terrain, l'équilibre budgétaire sera assuré par un emprunt dont la mobilisation reste cependant hypothétique.

CAMPING
BUDGET PRIMITIF 2022
(Budget en H.T.)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Restes à Réaliser	32 190,60	001-Excédent antérieur reporté	67 165,34
1681 - Remboursement avances du budget principal	207 000,00		
2135 - Travaux complémentaires de réseaux	20 000,00		
2138 - Remplacement auvent salle de convivialité	10 000,00		
2183 - Divers matériel informatique	2 000,00		
2184 - Mobilier divers	15 000,00		
2188 - Investissements divers	5 000,00		
020-Dépenses imprévues	7 154,74		
Total dépenses réelles d'investissement	298 345,34	Total recettes réelles d'investissement	67 165,34
<i>139-(ordre) Amortissements subventions</i>	<i>13 820,00</i>	<i>021-(ordre) Virement de la section d'exploitation</i>	<i>170 000,00</i>
		<i>28-(ordre) Amortissements des immobilisations</i>	<i>75 000,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	13 820,00	Total recettes d'ordre d'investissement	245 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	312 165,34	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	312 165,34
DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges à caractère général	193 610,00	002-Excédent antérieur reporté	615 827,86
012-Charges de personnel	157 070,00	013-Atténuation de charges	8 000,00
65-Autres charges	1 010,00	70-Produits des prestations et ventes	208 000,00
66-Frais financier	2 000,00	75-Autres produits de gestion courante	300,00
67-Charges exceptionnelles	100,00	77-Produits exceptionnels	100,00
68-Dotations aux provisions	240 000,00		
022-Dépenses imprévues	7 257,86		
Total dépenses réelles d'exploitation	601 047,86	Total recettes réelles d'exploitation	832 227,86
<i>023-(ordre) Virement à la section d'investissement</i>	<i>170 000,00</i>	<i>777-(ordre) Amortissements subventions</i>	<i>13 820,00</i>
<i>68-(ordre) Amortissements des immobilisations</i>	<i>75 000,00</i>		
Total dépenses d'ordre d'exploitation	245 000,00	Total recettes d'ordre d'exploitation	13 820,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	846 047,86	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	846 047,86
TOTAL DEPENSES	1 158 213,20	TOTAL RECETTES	1 158 213,20

PARCS DE STATIONNEMENT
BUDGET PRIMITIF 2022
(Budget en H.T.)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Rests à réaliser	159 856,31		
2128 - Travaux d'aménagement complémentaires	70 000,00	001-Excédent antérieur reporté	167 137,99
020-Dépenses imprévues	2 281,68	16 - Emprunt	
Total dépenses réelles d'investissement	232 137,99	Total recettes réelles d'investissement	167 137,99
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	021-(ordre) Virement de la section d'exploitation	65 000,00
		Total recettes d'ordre d'investissement	65 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	232 137,99	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	232 137,99
DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges à caractère général	60 000,00	002-Excédent antérieur reporté	20 097,71
65-Autres charges	100,00	70-Produits des prestations et ventes	110 000,00
66-Frais financier	2 000,00	75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles	100,00	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues	2 897,71		
Total dépenses réelles d'exploitation	65 097,71	Total recettes réelles d'exploitation	130 097,71
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
023-(ordre) Virement à la section d'investissement	65 000,00		
Total dépenses d'ordre d'exploitation	65 000,00	Total recettes d'ordre d'exploitation	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	130 097,71	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	130 097,71
TOTAL DEPENSES	362 235,70	TOTAL RECETTES	362 235,70

PARC DES ROSELIERES
BUDGET PRIMITIF 2022
(Budget en H.T.)

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001-Déficit antérieur reporté	57 287,12		
Total dépenses réelles d'investissement	57 287,12	Total recettes réelles d'investissement	0,00
<i>3355-Stock travaux (ordre)</i>	<i>2 500 000,00</i>	<i>3355-Stock travaux (ordre)</i>	<i>500 000,00</i>
<i>3555-Stocks terrains aménagés (ordre)</i>	<i>2 500 000,00</i>	<i>3555-Stocks terrains aménagés (ordre)</i>	<i>500 000,00</i>
		<i>021-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>4 057 287,12</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	5 000 000,00	Total recettes d'ordre d'investissement	5 057 287,12
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 057 287,12	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 057 287,12
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
		002-Excédent antérieur reporté	5 860 095,68
605-Achats de matériels, équipements et travaux	5 952 808,56	7015-Vente de terrains	150 000,00
65-Charges diverses de gestion	50,00	75-Produits divers de gestion	50,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 952 858,56	Total recettes réelles de fonctionnement	6 010 145,68
<i>7133-Variation en-cours de production (ordre)</i>	<i>500 000,00</i>	<i>7133-Variation en-cours de production (ordre)</i>	<i>2 500 000,00</i>
<i>71355-Variation de stocks terrains aménagés (ordre)</i>	<i>500 000,00</i>	<i>71355-Variation de stocks terrains aménagés (ordre)</i>	<i>2 500 000,00</i>
<i>023-Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 057 287,12</i>		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 057 287,12	Total recettes d'ordre de fonctionnement	5 000 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 010 145,68	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 010 145,68
TOTAL DEPENSES	16 067 432,80	TOTAL RECETTES	16 067 432,80

BUDGET ANNEXE "KUTTERGAESSEL"
BUDGET PRIMITIF 2022
(Budget en H.T.)

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001-Déficit antérieur reporté	12 162,65		
Total dépenses réelles d'investissement	12 162,65	Total recettes réelles d'investissement	0,00
<i>3355-En cours de production de biens-Travaux</i>	<i>315 000,00</i>	<i>3355-En cours de production de biens-Travaux</i>	<i>15 000,00</i>
		<i>021-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>312 162,65</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	315 000,00	Total recettes d'ordre d'investissement	327 162,65
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	327 162,65	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	327 162,65
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6045-Achats d'études, prestations de services	80 000,00	7015-Vente de terrains	280 000,00
605-Travaux	187 837,35	75-Produits divers de gestion	10,00
65-Charges diverses de gestion	10,00	Total recettes réelles de fonctionnement	280 010,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	267 847,35		
<i>7133-Variation des en-cours de production de biens</i>	<i>15 000,00</i>	<i>7133-Variation des en-cours de production de biens</i>	<i>315 000,00</i>
<i>023-Virement à la section d'investissement</i>	<i>312 162,65</i>	Total recettes d'ordre de fonctionnement	315 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	327 162,65		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	595 010,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	595 010,00
TOTAL DEPENSES	922 172,65	TOTAL RECETTES	922 172,65

BUDGET ANNEXE "SCHULBACH"
BUDGET PRIMITIF 2022
(Budget en H.T.)

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001-Déficit antérieur reporté	441 326,40	16-Emprunts	410 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	441 326,40	Total recettes réelles d'investissement	410 000,00
<i>3355-En cours de production de biens-Travaux</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>3355-En cours de production de biens-Travaux</i>	<i>900 000,00</i>
		<i>021-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>131 326,40</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	1 000 000,00	Total recettes d'ordre d'investissement	1 031 326,40
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 441 326,40	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 441 326,40
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
605-Travaux	49 365,93	002 - Excédent antérieur reporté	80 692,33
65-Charges diverses de gestion	10,00	75-Produits divers de gestion	10,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	49 375,93	Total recettes réelles de fonctionnement	80 702,33
<i>7133-Variation des en-cours de production de biens</i>	<i>900 000,00</i>	<i>7133-Variation des en-cours de production de biens</i>	<i>1 000 000,00</i>
<i>023-Virement à la section d'investissement</i>	<i>131 326,40</i>		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 031 326,40	Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 000 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 080 702,33	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 080 702,33
TOTAL DEPENSES	2 522 028,73	TOTAL RECETTES	2 522 028,73